



UNARM
UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

FLASH INFO

Marseille, le 24 septembre 2019.

Chères, chers collègues,

L'association professionnelle vous informe que le texte concernant la :

« Réforme statutaire et indemnitaire consécutive à la création du diplôme d'assistant de régulation médicale »

présenté le jeudi 12 septembre 2019, par la DGOS aux organisations syndicales et à l'UNARM, **doit être soumis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique le 16 octobre prochain.**

L'UNARM vous confirme s'être positionnée contre la mesure transitoire du régime indemnitaire de cette réforme.

La « prime d'assistance à la régulation médicale » devrait être versée à l'ensemble des personnels exerçant au sein des CRRAs sans que ceux-ci aient à justifier d'une demande d'inscription en formation diplômante !

L'UNARM a écrit à la Ministre ainsi qu'à la DGOS dans ce sens et se trouve en attente d'un rendez-vous afin d'argumenter sur ce point.

Nous vous proposons d'appuyer notre démarche, en vous rapprochant de vos organisations syndicales locales afin de pouvoir adresser à la DGOS le maximum de courriers de contestation avant cette date du 16/10.

Il en va de même pour les personnalités politiques que vous avez déjà informées des revendications de la profession.

Le mouvement de grève et de contestation nationale, initié par l'UNARM depuis le 12 juillet dernier, a mobilisé jusqu'à 53 SAMU. A ce jour, 46 CRRAs sont encore en grève. L'association professionnelle tient à vous féliciter pour cette mobilisation exceptionnelle, elle appelle également à la poursuite du mouvement et à la mobilisation des collègues encore en questionnement.

Comptant sur votre soutien renouvelé,

Bon courage à toutes et tous,
Bien cordialement,

Patrice BEAUVILAIN
Secrétaire Général
07.82.57.73.72